

Après avoir relevé l'impossibilité dans laquelle se trouve le gouvernement d'aider l'industrie sans crédit, Metz demande à Guillaume II d'avancer sur sa cassette privée 100 000 florins, mais il eut l'habileté d'ajouter qu'il ne demandait rien pour les siens qui étaient « tous sans ambition et sans besoins. » (21)

Sauf des démarches entreprises auprès du Saint-Siège pour faire rappeler le vicaire apostolique, il ne fut donné aucune suite à la requête de Charles Metz.

Deux jours avant les événements du 16. 3. 1848 Charles Metz se trouvait à Trèves. D'après Mgr Laurent il y aurait laissé entrevoir que le provicaire serait forcé de déguerpir, et qu'à l'aide des ouvriers de quelques fabriques dont celle du « sieur Barreau, on était résolu à procéder à démolir sa maison et à le mettre en fuite. » (22)

Il semble établi que pendant la Révolution Charles et Norbert Metz envisagèrent un certain moment la réunion des deux Luxembourg. Mais bientôt ils abandonnèrent toute tentative éventuelle faite dans ce sens. Aussi, lorsqu'en avril 1848 le «Grenzbote» et la «Trierer Zeitung» accusèrent Charles Metz de travailler au rattachement du Luxembourg à la Belgique, le propriétaire du «Courrier» pouvait leur donner la réponse suivante :

«Oui certes, nous avons dit au Roi que nous eussions tout fait pour rester Belges ... et nous disions vrai, car alors le jour où nous perdions la Belgique, nous perdions nos libertés, et toutes les relations qui font la prospérité du pays : que l'on veuille se reporter à ce jour pour se rappeler la sombre tristesse du Luxembourg : il pressentait Hassenpflug et plus que lui, son système. Est-ce à dire que les regrets de 1839, nous les ayons aujourd'hui ? » Charles Metz répond non, en présence des temps qui ont changé et qui ont apporté au Grand-Duché «un mouvement commercial plus prospère, une Constitution donnée par le Roi, sa constante bienveillance envers le Luxembourg.» Mais où il reste ferme, c'est dans la question de la liste civile quand il n'approuve pas les Etats qui, «précisément sous l'influence d'un sentiment qui leur faisait espérer le retour à un heureux ordre de choses, se trompaient sur les forces du pays, en votant une liste civile que l'on croyait possible mais qui est devenue écrasante.» (23)

Le 3 avril le Conseil de gouvernement avait proclamé qu'il venait «d'arborer, à côté des couleurs nationales, le drapeau de l'union allemande, sauvegarde de toutes les nationalités allemandes et symbole des libertés et de la régénération fédérale de l'Allemagne ... L'union intime avec l'Allemagne, finissait la proclamation, c'est notre droit, notre devoir, notre salut.» (24) Si nous revenons à cette proclamation au sujet de laquelle tout a été dit et écrit, c'est parce que Charles Metz y fait allusion à la fin de son article susmentionné :

« Nous ne voulons ni le drapeau français, ni le drapeau belge, ni trop vite ce drapeau allemand dont l'ampleur nous effraie, et qui